

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°30/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames GONNET, RENON et LYON, Messieurs VADOT, GROS, CHAUVEAUX, DUMAS et RICHAUD.

Absents excusés : Monsieur RAPHAELIAN.

Convocation et affichage : 29/04/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions attribuées en 2024.

Il propose de renouveler les subventions aux associations habituelles qui ont déposé un dossier de demande d'aide.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur les propositions 2025.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- L'amicale des pompiers de Noyers : 200 €
- Fonds de solidarité 150 €
Monsieur le Maire explique que le FSL permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, les factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le FSL est financé grâce aux contributions du département, de la CAF, de la MSA, des communes, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau
- Le cercle de Valbelle : 1 000 €
- Bibliothèque Pédagogique F RICHAUDEAU : 10 €
- Escapades 50 €
- Crèche des P'tits loups : 150 €
- Association « jeux-bronnaises » : 200 €
Cette association assure des animations dans la vallée du Jabron, y compris à Valbelle.
- UTL Durance Provence : 100 €
Cette association a assuré un cours de Tai Chi à la Salle Montebelle cette année.
- La société de chasse « La Fraternelle » 350 €

Le Conseil, par 8 voix pour :

- ADMR : 500 €
(Madame GONNET ne prend pas part au vote)

Monsieur le Maire propose de voter deux subventions exceptionnelles :

- une aide de 600 € au Cercle de Valbelle pour l'achat d'une friteuse professionnelle, l'aide correspondant à 50 % du prix d'achat.

Le Conseil, décide par 7 voix pour et une abstention d'attribuer cette subvention au Cercle de Valbelle.

- une aide de 250 € à l'amicale des pompiers de Noyers pour l'achat de matériel pour la formation des pompiers et des habitants (utilisation d'un défibrillateur). Monsieur le Maire explique que le coût de ce matériel avoisine les 1500 €, comme il peut servir à la formation des habitants de la vallée du Jabron (environ 1500 habitants), il a proposé lors d'une réunion avec l'amicale et quelques maires de la vallée que chaque commune participe à hauteur de 1 € par habitant.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer cette subvention, à l'amicale des pompiers de Noyers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 14 mai 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire

Raymond GROS